

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE « CHÈQUES-VACANCES »

BIR n°05 du 03 octobre 2016

Réf : DPATSS 3

Proposé par le ministère chargé de la fonction publique au titre de son action sociale interministérielle, le Chèque-Vacances est une prestation d'aide aux loisirs et aux vacances. Ce titre permet de financer le départ en vacances et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs (site internet : <https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr>).

Les agents de l'Etat peuvent obtenir des e-CV afin de faciliter l'utilisation des Chèques-Vacances en ligne.

Je vous invite à prendre connaissance des documents d'information ci-joints.

Pour les « bons plans » : <http://guide.ancv.com/ancv/bons-plans-sans-tri>

Pour les « dernières minutes » : <http://guide.ancv.com/ancv/les-dernieres-minutes>

DÉCOUVREZ e-CHÈQUE-VACANCES

NOUVEAU PAYEZ VOS VACANCES EN LIGNE AVEC e-CHÈQUE-VACANCES



Pour favoriser toujours plus l'accès aux vacances pour tous, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances lance e-Chèque-Vacances : une solution pour payer vos vacances sur Internet en toute simplicité.

L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES-VACANCES : 30 ANS AU SERVICE DE L'ACCÈS AUX VACANCES POUR TOUS

Acteur économique et social engagé, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances accomplit depuis plus de 30 ans une mission unique : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

Pour lutter contre la fracture touristique, l'ANCV émet et promeut le Chèque-Vacances, un dispositif d'aide au départ distribué exclusivement sur la base de critères sociaux aux salariés de toutes les entreprises et aux agents de la fonction publique. Les excédents générés par l'émission des titres sont réinvestis dans des programmes d'aides à la personne dédiés aux publics les plus fragiles (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap...) et dans le financement du patrimoine du tourisme social.

En 2014, l'Agence a ainsi accompagné 10 millions de personnes, bénéficiaires et leurs familles, sur le chemin des vacances. À travers ses différents programmes de solidarité, elle a notamment soutenu le départ de plus de 234 000 personnes en situation de fragilité. Et cette année, ce seront des milliers de jeunes en plus qui accéderont aux vacances à travers le nouveau programme
Départ 18:25.

RENDEZ-VOUS SUR ancv.com



RENSEIGNEZ-VOUS VITE AUPRÈS DE VOTRE COMITÉ D'ENTREPRISE

Credit photos : Getty Images, Corbis | W

QU'EST-CE QUE e-CHÈQUE-VACANCES

Nouveau produit de la gamme Chèque-Vacances, e-Chèque-Vacances vous permet de payer vos prestations de tourisme et de loisirs sur Internet.

UN NOUVEAU PRODUIT DE LA GAMME CHÈQUE-VACANCES

- Distribué sur la base de critères sociaux aux salariés des petites et grandes entreprises, ainsi que de la fonction publique.

UN CHÉQUIER 100 % INTERNET

- Un chéquier papier à votre nom, utilisable uniquement sur Internet.
- Des coupures d'une valeur unitaire de 60€ pour régler plus facilement vos vacances.



Aujourd'hui, vous êtes plus de deux tiers en France à payer vos vacances sur Internet. C'est pour être toujours plus proche de vos attentes que l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances a conçu e-Chèque-Vacances.

POURQUOI CHOISIR e-CHÈQUE-VACANCES

Facile d'utilisation, e-Chèque-Vacances vous permet de payer vos vacances directement sur les sites Internet des professionnels du tourisme et des loisirs. Profitez dès maintenant de tous ses avantages.

SIMPLICITÉ

- Réservez et payez vos vacances et loisirs en quelques clics.

RAPIDITÉ

- Validez votre paiement en 5 étapes.
- Votre réservation est prise en compte immédiatement après validation.

LIBERTÉ

- Utilisez e-Chèque-Vacances chez les professionnels du tourisme et des loisirs de votre choix.
- Réglez tout ou partie du montant en e-Chèque-Vacances et complétez par carte bancaire.

SÉCURITÉ

- Vos achats sont sécurisés par un système de code à gratter.

OÙ UTILISER e-CHÈQUE-VACANCES



Pour découvrir tous les sites acceptant e-Chèque-Vacances, rendez-vous sur :

guide.ancv.com

COMMENT PAYER AVEC e-CHÈQUE-VACANCES

Avec e-Chèque-Vacances, payez en ligne vos vacances et loisirs en 5 étapes :



1

CHOIX DE VOTRE SÉJOUR

Connectez-vous sur le site marchand, choisissez votre prestation et sélectionnez le moyen de paiement « e-Chèque-Vacances ».

2

DÉVOILEMENT DES CODES DE SÉCURITÉ

Munissez-vous de vos coupures e-Chèque-Vacances et grattez les zones grises sur les chèques que vous souhaitez utiliser pour dévoiler les codes de sécurité.

3

SAISIE DES PREMIÈRES INFORMATIONS

Sur la page de paiement, saisissez les informations de votre premier chèque : numéro de chèque, numéro de l'organisme (code client), année d'émission et code de sécurité gratté au préalable.

4

AJOUT D'AUTRES CHÈQUES

Après validation du premier chèque, la liste de l'ensemble des chèques du même carnet apparaît. Vous n'avez plus qu'à saisir les codes de sécurité des chèques suivants.

5

PAIEMENT COMPLÉMENTAIRE ET VALIDATION

Si vous le souhaitez, ajoutez des chèques d'un autre chéquier ou complétez le montant de votre achat par carte bancaire. Validez votre paiement : il est pris en compte immédiatement.

Retrouvez plus de détails sur le processus d'utilisation du e-Chèque-Vacances sur notre didacticiel en ligne :

ancv.com/le-e-cheque-vacances

Agents de l'Etat

Vous êtes :

- agent public civil de l'État ou militaire, en activité ;
- fonctionnaire civil ou militaire retraité régi par le code des pensions civiles et militaires de retraite de l'État ;
- ouvrier d'État retraité ;
- assistant d'éducation, recruté en application de l'article L.916-1 du Code de l'éducation ;
- ayant-cause (veuf, veuve non remarié, orphelin) de l'un des cas mentionnés ci-dessus, titulaire d'une pension de réversion, à **condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité**.

Vous pouvez bénéficier du Chèque-Vacances pour vos futurs loisirs et vacances :

- **si vous êtes en activité**, directement rémunéré sur le budget de l'État, et affecté en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-mer ou en Allemagne pour les forces françaises stationnées sur place.
- **si vous êtes retraité**, que vous ne disposez d'aucun revenu d'activité et que vous êtes imposé en France.

Dans tous ces cas, votre situation est appréciée à la date de la demande.

C'est facile...

La prestation est versée aux agents en fonction de leurs ressources et de leur situation familiale. Elle est basée sur une épargne de l'agent abondée d'une participation de l'Etat pouvant représenter **10 % à 30 % du montant épargné**.

Si vous êtes un agent handicapé en activité, vous bénéficiez d'une majoration de la bonification accordée par le Fonds pour l'insertion de personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Si vous avez moins de 30 ans la bonification de l'Etat représentera 35% du montant épargné.

Calculez en ligne le montant de vos futurs Chèques-Vacances et constituez votre dossier sur :

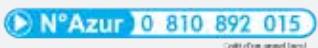
www.fonctionpublique-chequesvacances.fr



Pour savoir si vous avez droit aux Chèques-Vacances :

> Vérifiez si votre revenu fiscal de référence (voir avis d'impôt sur le revenu de l'année n-2) ne dépasse pas le montant indiqué sur le barème élaboré par le ministère chargé de la fonction publique.

Faites votre simulation ou demandez votre formulaire :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : 

Pour en savoir plus sur les Chèques-Vacances :

Rendez-vous sur



À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'Etat, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat**.

Profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Et avec e-Chèque-Vacances vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.



Nouveau
Une bonification de 35% pour les - de 30 ans



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



Établissement public et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPEAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX - Crédits photos : © Thinkstock - Juillet 2015, CV_DGAFP

Qu'est-ce que le Chèque-Vacances ?

- Un **titre nominatif favorisant l'accès aux vacances et aux loisirs**
- Il est **valable 2 ans en plus de son année d'émission**. Ainsi, un Chèque-Vacances émis en 2015 est valable jusqu'en décembre 2017. Passé cette date et dans une limite de 3 mois, vous pourrez les échanger via www.ancv.com*
- Il peut être **utilisé par toute la famille**
- Il est accepté par **170 000 professionnels du tourisme et des loisirs**
- Il est **utilisable toute l'année** pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne
- Nouveauté : il se présente sous la forme de **coupures de 10€, 20€, 25€ et 50€**



Nouveau
Payez
en ligne

- Découvrez **e-Chèque-Vacances** : le Chèque-Vacances utilisable exclusivement sur Internet pour régler les prestations de tourisme et de loisirs directement en ligne !
- Il est disponible en coupure de **60€**.
- Vous pouvez désormais choisir à votre convenance des **Chèques-Vacances** et/ou **e-Chèques-Vacances**.



*Voir conditions en vigueur sur votre espace Echange, Perte & Vol sur ANCV.com.

Où utiliser les Chèques-Vacances ?

170 000 professionnels du tourisme et des loisirs acceptent les Chèques-Vacances

hébergement

> Louez un appartement, choisissez un hôtel ou un club de vacances, réservez un gîte pour un week-end nature...

Pierre et Vacances, Maeva, Belambra, Odalys, Center Parcs, Club Med, Holidays inn, BestWestern, Ibis, Climat de France, Gîtes de France, Clévacances, Interhome, gîtes ruraux, campings et hôtels indépendants...



restauration

> Partagez un restaurant en famille, une pizza entre amis, un diner romantique à deux, grignotez sur le pouce...

Brasseries, pizzerias, cuisine du monde, grandes tables, les restaurants du réseau autoroutier et la plupart des grandes chaînes de restauration...



séjours & transports

> Achetez vos billets d'avion, de train ou de Ferries. Réservez un week-end en Europe, un séjour en bord de mer ou une semaine à la Martinique...

SNCF, Air France, Thomas Cook, FRAM, Look Voyages, Voyages Leclerc, Nouvelles Frontières, Karavel.com, Lastminute.com, Voyage-prive.com,...



culture & découverte

> Découvrez les châteaux de La Loire, évadez-vous au théâtre ou en concert, partagez un spectacle ou découvrez le musée d'Orsay...

Le Chèque-Vacances vous ouvre les portes du patrimoine et du monde des arts : monuments, musées, planétarium, théâtre, opéra, concert et billetterie (Auchan Billetterie)...



loisirs & détente

> Partez un week-end à Disneyland, une journée au Zoo ou en séjour au ski. Initiez-vous au parapente ou au tennis ...

Les stations de ski françaises, UCPA, les colonies de vacances, les parcs animaliers et d'attractions comme : Futuroscope, Parc Astérix, Waliby, Thoiry, la Mer de Sable, Nausicaa, Disneyland Paris, les bases de plein air et les clubs de sport...
Et de nombreux magasins de sport pour la location : Sport2000, Twinner...



Retrouvez-les directement sur :

> www.ancv.com

Le Guide du Chèque-Vacances

> <http://guide.ancv.com/>

NOUVEAU

Également disponible sur
téléphone portable
et sur tablette



L'ANCV, une entreprise solidaire

Acteur économique et social engagé, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances accomplit depuis plus de 30 ans une mission unique : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

Pour lutter contre la fracture touristique, l'ANCV émet et promeut le Chèque-Vacances, un dispositif d'aide au départ distribué exclusivement sur la base de critères sociaux aux salariés de toutes les entreprises et aux agents de la fonction publique. Les excédents générés par l'émission des titres sont réinvestis dans des programmes d'aides à la personne dédiés aux publics les plus fragiles (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap...) et dans le financement du patrimoine du tourisme social.

En 2014, l'Agence a ainsi accompagné 10 millions de personnes, bénéficiaires et leurs familles, sur le chemin des vacances. À travers ses différents programmes de solidarité, elle a notamment soutenu le départ de plus de 234 000 personnes en situation de fragilité.